



DIEPAT/23-971-1533 du 12/06/2023

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT
AU TITRE DE L'ANNEE 2023**

Références : Décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps des attachés d'administration de l'Etat ; Décret n° 2010-888 du 28 juillet 2010 modifié relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'Etat - Bulletin académique spécial n° 437 du 15 février 2021 relatif aux lignes directrices de gestion académiques - Note de service MENH2233335N du 1er décembre 2022 parue au bulletin officiel n° 47 du 15 décembre 2022

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : M. GENESTOUX - chef de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - nicolas.genestoux@ac-aix-marseille.fr - M. SADAILLAN - chef de bureau des personnels administratifs - Tel : 04 42 91 72 28 - pascal.sadaillan@ac-aix-marseille.fr - Mme CORDERO - gestionnaire des AAE - Tel : 04 42 91 72 42 - francine.cordero@ac-aix-marseille.fr

Les candidats inscrits sur le tableau d'avancement au grade d'Attaché Principal d'Administration de l'Etat avec effet au 1er septembre 2023 sont les suivants :

Classement par ordre alphabétique :

- | | |
|--------------------------|------------------------------------|
| 1) Mme DEVEAU Marie-Noël | Lycée Maurice GENEVOIX – MARIGNANE |
| 2) Mme MAZET Séverine | RECTORAT – AIX-EN-PROVENCE |
| 3) M. MONTERROSO Alexis | Collège Albert CAMUS |
| 4) Mme RIDELER Laetitia | Aix-Marseille Université |

A titre indicatif, l'ancienneté moyenne de grade AAE classe normale des promus est de :
18 ans et 5 mois.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille